



LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTÉ

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le vendredi 18 mars 2022 à 18h30

au Restaurant “Le Saint Géran” - 33, Rue Nicolas BRUAND – 25000 Besançon

Le vendredi **18 mars 2022**, à 18h30, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Restaurant “Le Saint Géran” – 33 rue Nicolas BRUAND, sur convocation écrite (courriel) de la Secrétaire Générale, Mme Catherine DEMOLY.

Cette réunion est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté

Présents : Jean VIEILLE-PETIT, Thierry BAUGEY, Bernadette PONTET, Catherine DEMOLY, Michel HINTZY, Roland KELLER, Pascal MILLET, Olivier ROUSSELET, Mesut KARSILAYAN, Aline BLANC, Serge SUIF, Carlos DOS SANTOS, Serge SUIF, Jacques LAUNAY, Olivier THEULIN.

Excusés : Pierre VIVIER, Fernand PACHECO, Éric METTEY, Jacques PRUNIAUX, Cyril GUILLEREY

Le Président ouvre la séance à 18h35 et, le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l'ensemble de ses membres :

1. Tarif de remboursement des nuitées pour arbitrage
2. Tarif des indemnités kilométriques
3. Primes ETR - arbitrage
4. Demande de subvention exceptionnelle de la ST Saint-Vitois
5. Ventes des cibleries 10m
6. Nouvelles de la F.F.Tir
7. Candidature référent TSV pour la ligue : John FOURRÉ (ST Besançon)
8. Aide à verser à la ST Besançon pour cadeaux Championnat de France
9. Questions diverses

1. Tarif des remboursements des nuitées pour l'arbitrage :

En début de saison sportive, s'est posée la question des divers remboursements pour les arbitres. Au vu de l'augmentation des tarifs hôteliers, les montants des remboursements ne sont plus adaptés.

Auparavant fixée à **50€ / nuit** avec petit-déjeuner, il est envisagé d'augmenter cette indemnité. Le Comité décide d'adopter un montant de remboursements au réel plafonné à **100€** (petit déjeuner inclus) et sur présentation de justificatif. Le montant des remboursements des repas à hauteur de 22€ est maintenu. La décision est votée à l'unanimité.

2. Tarif des indemnités kilométriques :

Elles font l'objet d'une revalorisation de la part de la FFTir et seront applicables pour la prochaine saison sportive.

Fixées jusqu'alors à **0,38€ / km**, il est proposé au niveau de la ligue régionale de les revaloriser à **0,45€ / km**.

La décision est votée à l'unanimité et est effective dès lundi 21 mars 2022.

3. Primes ETR sur les bases des primes Arbitrage :

Les arbitres doivent 8 demi-journées à « offrir » à la Ligue en tant qu'arbitre bénévole. Au-delà de ces 8 demi-journées, il est accordé une prime pour chaque demi-journée supplémentaire donnée de son temps par l'arbitre. Pour mémoire, la prime accordée aux arbitres est de **10€ / demi-journée**.

Un mail de rappel sera d'ailleurs renvoyé par les RRA en ce sens pour expliquer le système des primes.

Cette prime pourrait être également accordée aux ETR qui doivent assurer, à titre bénévole, les entraînements et les formations CAC, entraîneur, initiateur, animateur... Au total, le temps passé par les ETR peut dépasser une centaine d'heures.

Donc, la règle des 8 demi-journées « offertes » à la Ligue, pourrait s'appliquer également aux ETR, ainsi que les autres règles d'indemnisation. C'est-à-dire : étendre le système des primes à l'identique aux arbitres, aux ETR et aux responsables de la gestion sportive. Le RFL fera un état des présences des ETR pour calculer et attribuer cette prime.

La décision est adoptée à l'unanimité moins deux voix contre.

4. Demande de subvention exceptionnelle de la ST Saint-Vitois :

La société de tir Saint-Vitois a présenté un projet de stand de tir 20 postes « longue » distance (maxi 300m). Les subventions de l'ANS sont en cours pour des dépôts de dossiers. La Ligue est favorable à de telles installations car ce type de distance est peu courant dans la région. Elle permettrait ainsi d'organiser des championnats régionaux ou inter-régionaux ; les compétitions de *silhouettes métalliques* pourraient également y être organisées.

Les bâtiments seront équipés de panneaux solaires. La zone alentour n'est plus constructible. Seuls des bâtiments liés à des activités sportives (ping-pong par ex.) seront prévues.

La Ligue pourra aider financièrement le club pour l'achat d'équipements spécifiques liés à la pratique du tir sportif (ciblerie par ex.) mais en aucun cas des bâtiments (achat, construction).

La Ligue envisage d'accepter de financer ces équipements spécifiques (hors silhouettes métalliques), à hauteur de 11% et plafonnés à **30 000€** sur justificatifs.

Pour des compétitions de silhouettes métalliques, celles-ci pourraient être achetées par la Ligue et mises à disposition au STSV.

La décision est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

5. Vente des cibles 10m

La Société de Tir d'Echay achèterait 6 postes 10m.

La ST Besançon se positionne pour l'achat de cibles vitesse et de tables « 3 positions ».

L'école de ball trap de la Roche Morey voudrait acheter 2 cibles 10m.

Audincourt achèterait 4 cibles 10m.

Pouligney-Lusans dispose de 6 cibles « manivelle » 10m prêtées par la ligue.

Le stock de la Ligue est constitué d'environ 60 cibles mais il faut deux pieds pour un premier jeu de cibles, puis 1 seul pour chaque jeu supplémentaire. Ceci équivaudrait à environ 47 cibles complètes.

Pour l'achat d'un kit complet (ensemble 2 cibles composé de la table, les rameneurs, ficelles, fourchettes, plaques métalliques, 1 néon, pieds), la Ligue propose un tarif de **150€** le kit.

Les 4 cibles vitesses seront proposées au tarif unitaire de **250€**.

Les tables pour le 3x20 (3 positions) seront proposées à **100€** l'unité.

Les cibles standard (3 / 7) seront vendues par la suite mais doivent être testées en amont.

Un jeu de 4 cibles avec ficelles pour l'arbalète match seront également disponibles à la vente.

Les clubs acheteurs de ce matériel, se verront déduire ce montant de la subvention Ligue qui pourrait leur être accordée dans le cadre habituel.

6. Nouvelles de la FFTir

Les chantiers pour les JO sont en retard sur certains sports. Le principe des sites olympiques situés à moins de 100 km ne peut plus tenir.

Le CNTS de Châteauroux a été visité par les organisateurs. Il faut une tribune de 2.700 personnes dont 500 places pour les médias.

Le CNTS n'est pas adapté à cette jauge demandée. Il faudrait alors construire un stand éphémère démontable.

Si ce projet aboutit, le CNTS deviendrait également indisponible pendant 2 ans (un an avant, un an après) pour éviter que les équipes de France ne viennent s'entraîner sur les équipements qui seront utilisés lors des JO (favoritisme). La décision est encore en suspens.

La FFTir a informé les Ligues que les Présidents ne peuvent plus désormais assurer plus de 3 mandats (au total). Le Président de la Ligue de Franche-Comté étant actuellement dans son 4^{ème} mandat, ne pourra plus être élu en région.

Dès 2024, les fédérations devront respecter la parité (homme / femme) dans les comités directeurs de tous les sports. Cette loi s'appliquera en 2028 pour les Ligues régionales.

7. Candidature référent TSV pour la Ligue (John FOURRÉ)

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un référent TSV au sein des ligues régionales. Cette demande ne se justifie donc pas.

8. Aide à la ST Besançon pour l'achat des cadeaux lors des CDF :

Certains cadeaux ont été achetés et offerts aux officiels et arbitres (montres à prix très préférentiel). La facture de montres offertes par le COL est soumise à la Ligue. Celle-ci décide de prendre en charge la totalité de la facture (d'environ **800€**).

9. Questions diverses :

Formation Ligue pour l'utilisation du portail EDEN : l'appli étant assez simple, il n'y aura pas de formation prévue par la Ligue.

Une formation aux premiers secours a été proposée lors des CDF ; ce sujet pourrait être également abordé lors des formations ligue.

Le Club de Morez envisage d'acheter des cibles standard pistolet. Il propose à la Ligue de faire une demande de subvention avec avance étalée sur 3 ans. La Ligue demande qu'elle prenne plutôt la forme d'une demande exceptionnelle.

Serge Suif demande d'acheter un peu de matériel pour la formation (CAC) et les entraînements : cibles Carton (C50), munitions... Demande acceptée.

Le Doubs n'organise pas cette année de championnats départementaux de TAR. De ce fait, il ne faudra pas aux tireurs de dérogations pour les tireurs du Doubs venant tirer dans un autre département (dans le Jura, a priori).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 20 H 35

Fait à Besançon, le 18 mars 2022

Le Président,

La Secrétaire Générale

Jean VIEILLE-PETIT

Catherine DEMOLY


Jean Vieille Petit
Membre du Comité Directeur
Président de la ligue de Franche-Comté

